



ARRETE N°AP2024/724

OBJET : DÉLÉGATION DONNÉE A MONSIEUR ETIENNE LENGEREAU, CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ DE LA MÉTROPOLE DU GRAND-PARIS POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE MIXITE SOCIALE AVEC L'ETAT, LA COMMUNE DE MONTROUGE, VALLEE SUD GRAND PARIS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9, qui autorise le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération BM2024/06/19/39-9 portant approbation du contrat de mixité sociale avec l'Etat, la commune de Montrouge, Vallée Sud Grand Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France

Vu le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 du 25 septembre 2020 fixant le nombre de conseillers métropolitains membres du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des conseillers métropolitains membres du bureau, notamment à l'élection de Monsieur Etienne LENGEREAU en qualité de 3^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/04/14/01 relative à l'élection d'un Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2024/10/11/1-2 en date du 11 octobre 2024 portant sur la modification du tableau des conseillers métropolitains membres du bureau,

Vu l'arrêté n°AP2024/630 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de fonction donnée à Monsieur LENGEREAU Etienne, 2^{ème} conseiller métropolitain membre du bureau délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharges électriques (Métropolis).

Considérant que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et autres membres du bureau,

Considérant la nécessité de signer le contrat de mixité sociale avec l'Etat, la commune de Montrouge, Vallée Sud Grand Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Autorise Monsieur Etienne LENGEREAU, 2ème conseiller métropolitain délégué membre du bureau, à signer le contrat de mixité sociale avec l'Etat, la commune de Montrouge, Vallée Sud Grand Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le **19 DEC. 2024**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

A blue ink signature of Patrick Ollier is written over a circular official stamp of the Métropole du Grand Paris. The stamp contains the text 'METROPOLE DU GRAND PARIS' and '75'.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.